

# PANORAMA

VOLUME 9, NUMÉRO 1

AVRIL 2004



## Un choix de société clair : l'État doit financer ses universités

Le Conseil a été le premier organisme invité à présenter son mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, qui commençait ses travaux le 17 février dernier.

Dans ce mémoire, intitulé *Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société*, le Conseil rappelle les valeurs, les principes fondamentaux et les positions structurantes dont il a fait état dans ses avis et rapports remis au ministre de l'Éducation au cours des dix dernières années, des travaux auxquels la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires a été étroitement associée. Plusieurs questions soumises à la consultation entreprise par le gouvernement du Québec y sont traitées. Le présent rapport met l'accent sur certaines d'entre elles.

### LA PRIMAUTÉ DE LA MISSION DE FORMATION SUPÉRIEURE CONFÉE AUX UNIVERSITÉS

Cette mission devrait guider les décisions gouvernementales ainsi que celles des universités concernant des enjeux importants tels que la contribution des universités à l'innovation, le renouvellement du corps professoral et le financement. De plus, cette mission devrait servir de base pour assurer une vigie constante du développement du réseau universitaire.

### LES ACQUIS ET LA FRAGILITÉ DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

La plus grande accessibilité à la formation universitaire, le développement soutenu aux cycles supérieurs et l'engagement des professeurs dans la recherche font partie des progrès remarquables accomplis par les universités québécoises. Toutefois, l'absence d'assises intergénérationnelles solides en ce qui touche la fréquentation universitaire, les aléas du financement de la recherche et les efforts intenses que devront déployer les universités pour renouveler leur corps professoral soulignent l'incertitude quant à l'avenir des universités, d'où la fragilité de cette institution québécoise.

### L'INSTAURATION D'UN VÉRITABLE « RÉSEAU » UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

La diversité des établissements universitaires représente un atout. Le Conseil a encouragé la diversification de ces éta-

blissements sur la base des domaines d'enseignement et de recherche. En outre, il a réitéré son appui au développement des universités en région, que ce soit pour permettre de hausser la scolarisation en région ou pour soutenir le développement régional. En revanche, le point commun de toutes les universités doit demeurer leur engagement dans la recherche et la formation, et ce, à tous les cycles. La complémentarité des universités est la clé nécessaire pour instaurer un véritable « réseau ».

### LA VIGILANCE À EXERCER QUANT AUX EFFETS STRUCTURANTS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les récentes politiques publiques sur le développement des universités, sur leur financement ainsi que sur la recherche et l'innovation marquent un jalon important en enseignement supérieur. Toutefois, l'éclatement de la responsabilité du gouvernement en divers ministères ou paliers menace la cohérence de ses actions. Dans un tel contexte, les risques de dérive au regard de la mission universitaire et les probabilités d'empiètement sur des responsabilités respectives augmentent.

### LA PRÉPONDÉRANCE DU FINANCEMENT PUBLIC DES UNIVERSITÉS

Les universités font l'objet d'attentes élevées de la part de l'État par rapport à l'enjeu de l'heure, qui est d'inscrire le Québec parmi les sociétés les plus innovantes au monde. Cinq grands défis se posent à cet égard : hausser l'accès à l'université et la réussite des études, développer la recherche, renouveler le corps professoral, assurer un financement approprié des études universitaires et contribuer à l'éducation des adultes ainsi qu'au développement régional. Ces attentes exercent des formes de pression sur les besoins financiers des universités et exigent, en contrepartie, un engagement plus ferme et plus constant de l'État sur ce plan. Bref, selon le Conseil, le choix de société est clair : l'État doit financer ses universités de manière à leur permettre de relever ces défis.

## SOMMAIRE

D'abord écouter

2

Le renouvellement du corps professoral universitaire : un effort intense de recrutement mais pas de pénurie généralisée

3

Les travaux du Comité consultatif

4

Les programmes techniques du collégial : il faut poursuivre la réforme amorcée en 1993 tout en donnant quelques coups de barre

5

L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif

6

L'éducation des adultes, un acteur-clé du développement local et régional

7

Rendre accessibles les travaux du Conseil : une préoccupation de tous les instants

8

Travaux en cours

f



Jean-Pierre Proulx,  
président du Conseil

## D'abord écouter

L'an dernier, j'écrivais ici même que la pertinence des avis du Conseil repose largement « sur ce que pensent et vivent les gens sur le terrain réel ». C'est indispensable pour rester en contact avec l'évolution de la société. Cette profonde conviction du Conseil trouve son moment fort dans sa visite annuelle en région, une visite qu'il effectuera l'automne prochain dans Lanaudière et qu'il a faite en octobre dernier dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Cette visite revêtait pour le Conseil une signification particulière. En effet, dans son rapport annuel 2001-2002 sur les priorités gouvernementales en éducation pour les dix prochaines années, le Conseil avait ciblé, comme troisième priorité, la préservation de l'accessibilité à des services éducatifs de qualité sur tout le territoire du Québec. Or, les témoins du milieu, ceux qui œuvrent en éducation comme ceux qui travaillent plus particulièrement au développement local et régional, ont dressé à cet égard un tableau saisissant de la Gaspésie et des Îles.

D'abord, l'étendue d'un territoire immense et de moins en moins peuplé a des conséquences importantes sur l'organisation même des services éducatifs. Qu'on imagine seulement la Commission scolaire des Chic-Chocs, qui couvre la partie nord de la péninsule et qui s'étale sur une distance égale à celle qui sépare Montréal de Montmagny! Les distances ont des impacts majeurs sur le coût du transport scolaire, la mise en place d'activités parascolaires, le perfectionnement du personnel, la participation des parents, etc. Aux Îles-de-la-Madeleine, la très faible densité de la population scolaire rend particulièrement coûteuse, voire hasardeuse, l'organisation de la formation professionnelle. Et que dire de la minuscule communauté anglophone locale dont une partie des élèves suit ses cours par Internet?

Les difficultés liées à l'immensité du territoire et, dans le cas des Îles, à l'isolement sont accentuées par le déficit démographique de la Gaspésie, provoqué surtout par l'exode des jeunes. De 1991 à 2001, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ont perdu net près de 15 200 personnes, soit 14% de leur population. Mais l'exode a touché avant tout les jeunes: on y comptait, en 2001, 46 % moins de jeunes de 0 à 19 ans et 37 % moins de jeunes de 20 à 24 ans que 10 ans plus tôt. Par contre, le nombre de personnes de 45 ans ou plus avait augmenté de 42 %.

Malgré cela, le Conseil a entendu les expressions d'une volonté non seulement de durer, mais aussi de se développer en innovant. Il est manifeste que, pour les Gaspésiens et les Madelinots, l'éducation demeure un moteur de développement. D'ailleurs, plusieurs témoins sont venus rendre compte de projets innovateurs et significatifs.

Ils nous ont dit qu'il leur était dorénavant « impossible d'aborder les enjeux stratégiques dans une perspective institutionnelle unique » et qu'il y avait « nécessité de se rassembler autour de problématiques données ». À cet égard, ils estiment avoir « démontré leur capacité d'agir conjointement face à des enjeux communs ».

Ils ont fait valoir aussi « leur capacité d'obtenir des résultats tangibles lorsqu'on leur donne les moyens requis pour faire face aux problèmes de développement de la région ». C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la formation de la main-d'œuvre et la prévention du décrochage.

Bien sûr, les Gaspésiens et les Madelinots ont insisté longuement sur la nécessité de tenir compte des spécificités du territoire. « Il faut absolument prendre en considération, ont-ils fait valoir, les contraintes engendrées par la géographie et le territoire. »

Ce dialogue avec nos hôtes nous a permis de constater l'existence d'un consensus sur un élément fondamental: le développement des régions éloignées constitue, pour eux comme pour le Conseil, un choix de société: « S'il y a des coûts associés à l'occupation du territoire, écrivait-il dans son rapport annuel 2001-2002, il faut se rappeler que les régions concourent aussi à la prospérité collective du Québec et davantage si elles peuvent se développer selon leur potentiel. L'occupation du territoire constitue donc un choix de société qu'il faut savoir assumer collectivement. »

Au sortir de leur visite gaspésienne, les membres du Conseil ont spontanément convenu de rendre compte au ministre de l'Éducation de ce qu'ils avaient vu et entendu. Généralement, c'est à travers ses avis et son rapport annuel que le Conseil se fait le porte-parole de la population. Mais il lui est apparu que, dorénavant, le fait de témoigner sans délai au ministre de ce qu'il voit et entend dans sa visite en région constituerait une manière heureuse de bien remplir sa mission. Au surplus, le caractère dramatique de la situation des Gaspésiens et des Madelinots ainsi que les enjeux

en présence, non seulement pour ceux-ci mais pour l'ensemble des Québécoises et Québécois, justifiaient encore plus l'idée d'attirer rapidement l'attention du ministre.

En substance, le Conseil a voulu particulièrement témoigner de trois choses:

*Premièrement, les Gaspésiens et les Madelinots font preuve d'une créativité et d'une inventivité remarquables pour favoriser, dans des conditions géographiques et démographiques difficiles, le développement éducatif, culturel et économique de leur région respective.*

*Deuxièmement, ils mènent de plus en plus leurs actions dans la concertation et le partenariat, aussi bien à l'intérieur du milieu de l'éducation qu'avec les acteurs locaux œuvrant au développement social et économique de leur région.*

*Troisièmement, les moyens financiers dont ils disposent pour mener à bien leur mission éducative, ont-ils fait valoir avec insistance, sont insuffisants compte tenu des normes générales qui régissent l'octroi de ces moyens qui sont mieux adaptés aux régions plus densément peuplées.*

Un mot, enfin, sur l'accueil. Les Gaspésiens savent recevoir. Ainsi, les membres du Conseil ont eu droit, parmi d'autres égards, à ceux, particulièrement exquis, des étudiantes et des étudiants en cuisine, pâtisserie et sommellerie du Centre de formation professionnelle C.-E.-Pouliot. Ces jeunes, cela doit être dit, savent monter un buffet inoubliable!



Les membres du Conseil et des représentants de l'Université du Québec à Rimouski

## Rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation

### Le renouvellement du corps professoral universitaire : un effort intense de recrutement mais pas de pénurie généralisée

« Le diagnostic d'une pénurie générale de professeurs appréhendée à l'université au cours des prochaines années est mal fondé. Le défi pour les 18 universités québécoises de recruter quelque 3 100 professeurs d'ici 2008 n'en est pas moins important. » C'est ce qu'a déclaré M. Jean-Pierre Proulx, président du Conseil supérieur de l'éducation, lors du lancement du rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, *Renouveler le corps professoral à l'université: des défis importants à mieux cerner*.

Ce rapport, déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, a été rendu public le 16 décembre dernier à l'Université McGill. Il apporte un éclairage sur la situation du recrutement des professeurs au cours des dernières années, les prévisions de recrutement pour les cinq prochaines années ainsi que le profil des exigences actuelles et nouvelles relativement au travail professoral. L'analyse critique du Conseil s'étend également aux politiques publiques.

Quatre idées maîtresses se dégagent des orientations et des recommandations proposées par le Conseil : « vigilance » quant à la conjoncture et à ses effets sur le recrutement actuel et les besoins futurs ; « cohérence » des mesures adoptées dans les politiques publiques et les politiques institutionnelles pour soutenir le renouvellement du corps professoral ; « savoir-faire » en matière de gestion pour apporter les correctifs nécessaires au bon moment et « promotion de la carrière professorale » auprès des candidats qui composent la relève.

Il y a deux ans, le Conseil s'est trouvé alerté par les prévisions de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), prévisions aussitôt reprises et amplifiées par les médias. La situation du renouvellement du corps professoral a ainsi été qualifiée au moyen d'expressions percutantes telles que « pénurie », « état de crise », « mission impossible », « impasse », « péril de l'enseignement et de la recherche universitaires ». C'est pourquoi le Conseil a décidé de consacrer son rapport annuel 2002-2003 au renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises. Il a confié la préparation de ce rapport à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

#### UNE VISION PLUS POSITIVE ET DES DÉFIS MIEUX CERNÉS

Trois vastes enquêtes ont été menées auprès des vice-recteurs aux ressources humaines, des directeurs de département et d'un échantillon représentatif des professeurs. Les conclusions des études réalisées et les consultations menées auprès d'autres acteurs-clés du monde universitaire québécois ont permis au Conseil d'évaluer plus justement la situation : l'ampleur du recrutement à venir et les différents bassins de recrutement. Ainsi, les universités québécoises ont maintenu, jusqu'à maintenant, un bilan positif en matière de mobilité professionnelle et de recrutement international.

Les directeurs de département ont affiché très majoritairement leur satisfaction à l'égard des candidats qui ont postulé un emploi de professeur entre 1997 et 2002, tant pour ce qui est de leur nombre et de leur scolarité qu'au regard de leur compétence en recherche ou en enseignement.

L'optimisme du Conseil ne saurait toutefois masquer les difficultés déjà présentes et celles qui sont appréhendées. Ainsi, au cours des dernières années, des difficultés particulières en matière de recrutement ont été soulevées en administration, en éducation et dans le domaine paramédical, ainsi que dans les universités de moins de 500 professeurs, catégorie à laquelle appartient l'ensemble des universités situées en région. Pour l'avenir, les universités devront remplacer 37% de leurs professeurs d'ici 2008, tandis que celles qui en comptent moins de 500 devront en recruter 45%. Ces dernières auront donc à fournir des efforts supplémentaires en matière de recrutement. En outre, celui-ci sera plus intense en sciences appliquées, en administration et dans le domaine paramédical.

Le Conseil croit toutefois raisonnable de compter sur des perspectives plus optimistes quant à l'équilibre de l'offre et de la demande que ce que laissaient croire les prévisions de départ.

Le recrutement ne peut se faire sans tenir compte des exigences accrues observées dans le travail professoral. Notons la multiplication des rôles qu'il implique (professeur, chercheur et gestionnaire), l'importance plus grande que

prend la recherche, la quasi-généralisation de la recherche collective et subventionnée et la diversification des méthodes pédagogiques.

#### UNE VIGILANCE À EXERCER EN CE QUI A TRAIT AUX MESURES DE SOUTIEN AU RECRUTEMENT

Le Conseil s'est attardé à l'analyse des politiques publiques de soutien au renouvellement du corps professoral, pour lesquelles il formule certaines mises en garde en ce qui concerne l'avenir.

Il considère tout d'abord que la cohérence et la concertation entre intervenants étatiques ne sont pas toujours au rendez-vous étant donné la répartition des responsabilités au sein de l'État entre différents ministères de même qu'entre les paliers gouvernementaux. De même, il invite tous ces intervenants au respect de la prérogative des universités en matière de recrutement, laquelle subit de fortes pressions par l'entremise de politiques structurantes comme la création des Chaires de recherche du Canada. Enfin, le Conseil observe un déséquilibre manifeste qui s'installe entre la mission universitaire de recherche et celle de l'enseignement, par l'application de mesures qui mettent l'accent sur le développement de la recherche et qui privilégient le dégrèvement de l'enseignement. Les stratégies de recrutement sont claires : l'accent est mis sur la recherche, non pas sur l'enseignement.

Ce rapport était très attendu dans le milieu universitaire et le Conseil souhaite qu'il éclairera les décideurs, voire qu'il orientera leur action dans ce secteur aussi névralgique pour l'éducation au Québec.

Deux rapports de recherche ont été préparés dans le cadre de ce rapport annuel : *L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises* et *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)*.



## Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études à la commission parlementaire sur les universités :

### « Il faut d'abord préserver les acquis. »

Paul Vigneau, secrétaire du Comité



#### QUATRE MESSAGES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (CCAFE) À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Le Comité a déposé un mémoire à la Commission de l'éducation dans lequel il examine les enjeux liés à la qualité, à l'accessibilité et au financement des universités. Dans ce mémoire, le CCAFE s'est toutefois concentré sur les questions propres à l'accessibilité. Après avoir rappelé que le système d'aide financière aux études québécois comprend trois volets, soit une réglementation des droits de scolarité, des programmes d'aide financière et des mesures fiscales, le Comité présente ses réflexions, qui sont regroupées en quatre messages :

- 1) Il faut préserver les acquis sociaux en matière d'accessibilité financière aux études, en particulier le Programme de prêts et bourses.
- 2) Le moment est venu d'adopter une **vision élargie de l'accessibilité financière aux études**.
- 3) Il est temps aussi d'adapter les programmes d'aide en vue d'améliorer l'accessibilité financière à la **réussite du projet d'études** universitaires pour les étudiantes et les étudiants.
- 4) Enfin, on doit faire preuve de prudence en matière de droits de scolarité et procéder à l'examen des mesures fiscales relatives aux études.

Ces réflexions sont également au cœur d'un avis d'initiative qui sera prochainement remis au ministre de l'Éducation.

Le 24 février dernier, le président du Comité, M. Roger Côté, a présenté aux membres de la Commission la vision du CCAFE au regard de l'accessibilité financière aux études. Il a notamment souligné que le choix fait au Québec de maintenir les frais scolaires à un bas niveau représente un investissement rentable pour la société et aussi pour les individus.

Au cours de leurs échanges d'idées, les membres de la Commission se sont particulièrement montrés intéressés par la mise en place d'une stratégie visant à accroître l'accessibilité aux études universitaires chez les jeunes des

milieux défavorisés. Cette stratégie consiste à intervenir tôt auprès des élèves de ces milieux – près de la moitié des jeunes prennent la décision d'aller à l'université lorsqu'ils sont âgés de 10 à 14 ans et plus ils ont d'excellents résultats scolaires, plus la décision se prend à un jeune âge – mais aussi auprès de leurs familles. Cela suppose qu'il faut développer des mesures pour valoriser l'éducation auprès de ces familles. D'ailleurs, le Comité propose d'instituer un programme de bourses pour les élèves du secondaire dans le but de leur permettre de faire des études professionnelles, techniques ou universitaires. L'objectif premier de cette proposition est non seulement de donner un soutien tangible aux élèves des milieux défavorisés, mais aussi d'encourager les familles à discuter avec leurs enfants d'un avenir où l'accès aux études supérieures est sérieusement envisagé.

Parmi les autres sujets évoqués, les expériences mises sur pied par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire dans quelques provinces canadiennes ont suscité quelques questions de la part des députés. On se demande pourquoi aucune expérimentation de ce genre n'est prévue ici. Le Québec pourrait, en collaboration ou non avec la Fondation, mettre sur pied des expérimentations semblables.

#### AUTRES TRAVAUX

Les deux derniers avis du Comité portent sur des modifications mineures au Règlement sur l'aide financière aux études et sur la hausse des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants canadiens et étrangers.

#### HARMONISATION AVEC UN PROGRAMME D'ÉTUDES DE MÉDECINE ET INDEXATION DU SEUIL D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ

En octobre 2003, le Comité a recommandé au ministre de l'Éducation de ne pas modifier le Règlement sur l'aide financière aux études afin de permettre aux étudiants en médecine titulaires d'une bourse d'études annuelle de 15 000 \$ (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du programme de médecine) d'avoir accès en plus au Programme de prêts et bourses. Finalement, la mesure n'a pas été adoptée.

Par ailleurs, le Comité a approuvé le relèvement du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé en fonction du paramètre de référence, soit le revenu minimum. En ne relevant pas ce seuil, on aurait pénalisé les emprunteurs qui vivent une situation financière précaire.

Dans cet avis, le CCAFE remarque que l'on ne propose pas d'indexer les paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux frais de subsistance des étudiantes et des étudiants. Cette non-indexation a pour effet, selon le Comité, de creuser davantage l'écart entre les dépenses admises dans le Programme et les dépenses réelles des bénéficiaires.

#### NOUVELLE HAUSSE DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉTUDIANTS CANADIENS ET ÉTRANGERS

En février, le Comité a transmis au ministre de l'Éducation un avis sur les hausses des droits supplémentaires des étudiants canadiens et étrangers pour l'année 2004-2005. Les droits supplémentaires des étudiants canadiens seront augmentés de 9,15 % pour entraîner une hausse des droits de scolarité totaux de 5,49 %. Cette hausse correspondra ainsi à celle observée dans les autres provinces canadiennes, avec le recul habituel de deux ans. Le montant forfaitaire des étudiants étrangers augmentera de 4 %, conformément au plafond établi l'an dernier. Par ailleurs, on a décidé de geler les droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial, « dans le but de favoriser une croissance du nombre d'étudiants étrangers dans les collèges, notamment en région ». Le Comité a également rappelé au ministre de se doter d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers.



## Les programmes techniques du collégial : il faut poursuivre la réforme amorcée en 1993 tout en donnant quelques coups de barre

Dans un avis intitulé *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études: poursuivre le renouveau au collégial*, qu'il a rendu public le 17 mars dernier, le Conseil supérieur de l'éducation trace un bilan critique de l'effet de la réforme de 1993 sur les programmes de la formation technique et sur la sanction des études. Il constate que son implantation a posé d'énormes défis pour les collèges, qui ont réussi à les relever dans des conditions particulièrement difficiles. «Ce renouveau a su créer un dynamisme qui constitue un gain précieux tant pour les élèves que pour le personnel enseignant», a indiqué le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx. C'est pourquoi le Conseil recommande de poursuivre dans cette voie, mais en y apportant des améliorations. En particulier, il demande :

- d'ajuster le mode d'élaboration des programmes à la réalité de la formation technique;
- d'enrichir et d'assouplir la formation générale pour la rendre signifiante pour les élèves;
- de miser sur la reconnaissance des acquis et l'offre de la formation à compléter.

Par ailleurs, il recommande également de maintenir des exigences élevées pour la sanction des études.

### UN NOUVEAU DYNAMISME DANS LES COLLÈGES

Parmi les bienfaits majeurs du renouveau au collégial, le Conseil note l'avènement d'un mode de travail plus collectif faisant appel aux administrateurs, aux conseillers pédagogiques et aux enseignants. Cette concertation permet désormais aux établissements de développer des programmes locaux plus cohérents. Ainsi, les enseignants s'approprient davantage les programmes et perçoivent mieux l'apport de leur discipline dans la formation de l'élève. Selon le Conseil, ces constats constituent des acquis de taille et rendent manifeste le caractère de service public de l'enseignement collégial.

### AJUSTER LE MODE D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES À LA RÉALITÉ DE LA FORMATION TECHNIQUE

S'il juge le processus d'élaboration des programmes pertinent, le Conseil recommande néanmoins au ministre d'ajuster ce mode d'élaboration aux particularités de la formation

technique. Ainsi, il demande :

- de revoir l'étape-clé de l'analyse de situation de travail de façon à mieux refléter la complexité de la tâche et de la formation d'un technicien;
- d'associer davantage les représentants du milieu de l'éducation aux diverses étapes de la démarche d'élaboration du devis ministériel;
- de veiller à ce que les programmes aient la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des élèves, en particulier pour faciliter leur maturation vocationnelle.

### MAINTENIR UN NIVEAU ÉLEVÉ D'EXIGENCES POUR LA SANCTION DES ÉTUDES

Dans son avis, le Conseil invite également le Ministère à maintenir des exigences de haut niveau pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en formation technique, tout en proposant des changements quant aux moyens à mettre en œuvre. Ainsi, l'épreuve synthèse de programme et l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature doivent être maintenues, mais balisées différemment. En ce qui concerne l'épreuve synthèse de programme, qui est encore en voie d'implantation, il convient, selon le Conseil, de s'assurer qu'elle permette véritablement d'évaluer l'intégration des apprentissages faits par la personne dans son programme. Quant à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature, le Conseil recommande de la maintenir, mais en l'axant davantage sur la maîtrise de la langue et en définissant des contextes d'évaluation plus variés et non plus exclusivement littéraires. En outre, il recommande d'offrir un soutien plus substantiel aux élèves.

### ENRICHIR ET ASSOULPIR LA FORMATION GÉNÉRALE POUR LA RENDRE SIGNIFIANTE POUR LES ÉLÈVES

Le Conseil juge encore nécessaire de maintenir une formation générale commune à tous les élèves et de miser sur la clarification des finalités de cette composante, partiellement trahies par les objectifs et standards en application. Les diplômés du collégial, fait-il valoir, évolueront dans une cité éducative ouverte sur le monde et les collèges québécois doivent les préparer à cette réalité en plus de leurs fonctions de travail. La perspective d'ouverture sur le monde, de

décloisonnement des programmes, d'éducation tout au long de la vie et de soutien au cheminement vocationnel des élèves doit être confirmée. Le Conseil déplore que la formation générale soit encore limitée aux *humanités* classiques. C'est pourquoi il faut permettre aux établissements d'offrir un éventail plus large de disciplines qui inclue, par exemple, le domaine des sciences de la nature, des sciences appliquées et des technologies ainsi que le domaine des sciences humaines et sociales. Il recommande également d'assurer à l'élève des possibilités de choix réels tout en accordant un statut particulier à la langue d'enseignement. Le président du Conseil précise : «La formation générale, en plus d'élargir les horizons des élèves, doit contribuer à la maturation de leur choix professionnel.» Ce qui importe, c'est de rendre cette formation plus signifiante pour les élèves et de concevoir de nouveaux arrimages avec la formation spécifique sans chercher l'intégration complète des deux composantes des programmes.

### MISER SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET L'OFFRE DE LA FORMATION À COMPLÉTER

Beaucoup d'efforts ont porté jusqu'à maintenant sur l'intégration de programmes de formation professionnelle et de formation technique, avec un succès relatif compte tenu du très faible nombre d'inscriptions dans les programmes harmonisés. Le Conseil considère qu'il faut plutôt miser sur la reconnaissance des acquis. Selon lui, la formation professionnelle devrait fournir à la personne les outils essentiels à la poursuite de ses études et la formation technique devrait être suffisamment souple pour permettre la reconnaissance des acquis et l'offre de la formation manquante. Cela semble être une voie prometteuse.

Par ailleurs, on assiste au développement d'arrimages entre la formation technique et la formation universitaire. Le Conseil y perçoit de nombreux avantages mais dans certains secteurs et à certaines conditions : ne pas perdre de vue que la mission première de la formation technique est l'accès au marché du travail, se prémunir contre une tendance à hausser les exigences et s'assurer que les arrimages efficaces dans certains secteurs soient répandus sur l'ensemble du territoire.

### POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT AMORCÉ

Dans cet avis, le Conseil témoigne de l'importance et de la qualité des changements opérés par la révision des programmes dans le cadre du renouveau au collégial. C'est pourquoi il recommande de poursuivre dans cette voie, en y apportant les améliorations nécessaires afin d'assurer la réussite des élèves, de leur offrir une ouverture sur le monde ainsi que des possibilités d'accéder à une éducation tout au long de leur vie.



## L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif

Contrairement à l'opinion courante, les mesures d'encadrement offertes dans les écoles secondaires sont nombreuses et variées tant dans le réseau public que privé. Au total, le bilan est nettement positif. C'est ce que révèle l'avis que le Conseil supérieur de l'éducation a rendu public le 29 janvier 2004, à l'école secondaire de Rochebelle à Sainte-Foy. La perception populaire héritée de l'époque des polyvalentes ne correspond plus à la réalité. Les politiques et les programmes qui se sont succédés depuis 1980 permettent à l'élève de bénéficier d'un encadrement tant sur le plan pédagogique que sur les plans personnel et social.

L'avis intitulé *L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif*, répond à une demande formulée par M. Sylvain Simard alors qu'il était ministre de l'Éducation, demande qui a été maintenue par son successeur M. Pierre Reid.

### L'ENCADREMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES : UNE RÉALITÉ MÉCONNUE

L'avis du Conseil repose pour une large part sur une vaste enquête qu'il a menée au printemps 2003 auprès des directions d'établissement tant du réseau privé que public. Cette enquête révèle que tout important que cela soit, l'encadrement ne se réduit pas aux règles de conduites et à la discipline. Loin de là. Il est constitué d'un ensemble d'activités très diversifiées à caractère pédagogique, personnel et social, qui s'exercent à travers trois fonctions principales : soutenir, guider et accompagner les élèves. S'en ajoute certes une quatrième, à laquelle l'opinion publique se réfère spontanément, mais qui n'est pourtant pas la plus importante : celle de contrôle afin d'assurer le respect des règles de conduite.

Le Conseil a constaté que les mêmes mesures sont appliquées dans le secteur public et dans le secteur privé. Les différences résident dans les préférences qui découlent du contexte propre à chaque secteur. Ainsi, le titulariat est plus populaire dans le secteur privé, alors que le tutorat est plus développé dans le secteur public.

Compte tenu que la notion d'encadrement a donné lieu, au cours des années, à de multiples perceptions qui ne correspondent pas à la réalité, le Conseil recommande à chaque établis-

sement de faire connaître à la communauté qu'il dessert, les mesures d'encadrement qui y sont offertes.

### SAVOIR MODULER LES MESURES D'ENCADREMENT SELON LES BESOINS DES ÉLÈVES

À partir de la troisième secondaire, les mesures d'encadrement sont moins nombreuses, et cet effet est plus accentué dans le secteur public. Ce constat, note le Conseil, mérite d'être analysé en profondeur afin de s'assurer que les élèves des deux réseaux profitent de l'encadrement dont ils ont besoin. Aux directions d'école, le Conseil recommande « de moduler les mesures d'encadrement pédagogique, personnel et social, selon les besoins d'autonomie des élèves, du début jusqu'à la fin du secondaire ». Les transitions sont particulièrement significatives à cet égard. En effet, l'encadrement qui a pour objet d'assurer un passage harmonieux du primaire au secondaire ne sera pas le même que celui qui prépare les élèves à accéder à l'enseignement supérieur.

Aussi le Conseil recommande-t-il au ministre de l'Éducation de soutenir des projets de recherche qui permettent de clarifier les besoins d'encadrement des élèves en fonction de leur maturité et de leur degré d'autonomie et, aux universités, de poursuivre la recherche sur les liens entre l'encadrement des élèves et la réussite éducative.

### LES MESURES D'ENCADREMENT : UN CHOIX DE L'ÉCOLE

Le ministre voulait que le Conseil lui apporte un éclairage sur des aspects précis de l'encadrement des élèves tels que les modèles à privilégier, les formules de tutorat, titulariat et mentorat et les conditions facilitant l'implantation de ces différentes formules. De l'avis du Conseil, il revient plutôt à chaque équipe-école de choisir les mesures d'encadrement qu'elle juge les plus appropriées à son contexte pour soutenir, guider et accompagner les élèves tout en assurant leur sécurité et la discipline dans l'école.

De plus, la réforme au secondaire est un moment propice pour procéder à une réflexion sur le sujet. Elle contient en effet des orientations pédagogiques et des pratiques professionnelles prometteuses en la matière. Elle est

l'occasion de mettre en place des moyens permanents et récurrents pour cerner les besoins d'encadrement des élèves, clarifier l'expression de la demande d'encadrement, établissement par établissement, et situer la démarche à l'intérieur du projet éducatif et du plan de réussite de l'établissement.

Cette démarche continue interpelle tous les acteurs scolaires, équipe-école, élèves, parents et communauté. Le leadership de la direction de l'école est essentiel si l'on veut obtenir le consensus requis pour harmoniser les mesures d'encadrement des élèves, car de l'avis des élèves et des parents consultés, les enseignantes et les enseignants ont un rôle crucial à jouer, ce qui nécessite un soutien réel et constant de la part de la direction et du personnel de l'école.

Une étude empirique, intitulée *Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire*, a été réalisée dans le cadre des travaux de la Commission de l'enseignement secondaire et est accessible sur le site du Conseil.



Le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx, accompagné de personnes ayant travaillé à la recherche en vue de la publication de l'avis ainsi qu'à la rédaction de celui-ci, des membres de la Commission de l'enseignement secondaire et du directeur de l'école secondaire de Rochebelle, M. Guy Dumais

Photo : Alain Désilets

## L'éducation des adultes, un acteur-clé du développement local et régional

L'éducation des adultes dispensée tant dans les commissions scolaires que dans les cégeps et les universités contribue de façon majeure au développement local et régional, surtout sur le plan économique.

C'est ce que révèle l'avis intitulé *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*, que le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx, a rendu public le 18 septembre 2003 au cégep de Saint-Jérôme.

Le Conseil souhaite que cette contribution soit pleinement reconnue. Aussi recommande-t-il au ministère de l'Éducation, aux commissions scolaires, aux collèges et aux universités de préciser, dans leur planification stratégique, les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour rendre explicite cette contribution au développement des collectivités, pour les faire connaître et pour en rendre compte.

Deux années de recherche et de consultation ont été nécessaires pour la préparation de cet avis où l'on constate que les préoccupations relatives à l'éducation et à la formation sont des constantes dans les plans stratégiques des conseils régionaux de développement (CRD) et dans les plans d'action des centres locaux de développement (CLD) et des conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

Le Conseil recommande toutefois aux établissements d'enseignement et aux organismes de développement local et régional de pousser plus loin encore leur contribution, les premiers « en liant leur planification stratégique à celles des organisations vouées au développement local et régional » et les seconds, en valorisant dans leurs organismes la participation des établissements d'enseignement et « en accordant à la formation continue des adultes la place qui lui revient ».

L'avis démontre également que la présence des représentants du secteur de l'éducation des adultes dans les structures consacrées au développement n'est pas assurée partout, loin de là. On ne peut en déduire que les responsables de ce secteur sont pour autant tenus à l'écart des débats, car ils se disent informés des orientations déterminées dans ces lieux. « Il faut moins insister, écrit le Conseil, sur la présence à tout prix de représentants de

l'éducation des adultes dans les structures de concertation que sur le fait que les préoccupations en cette matière doivent y être soulevées. Le relais de l'information revêt donc une importance primordiale. »

### POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Le Conseil propose par ailleurs une réflexion sur la notion même de développement. Il considère celui-ci comme l'accroissement du bien-être de tous les Québécois et Québécoises. Le développement touche tous les aspects de la vie d'une communauté et a des effets durables sur les plans économique, social, culturel, environnemental et politique.

Dans les commissions scolaires en particulier, les interventions en vue du développement régional couvrent un large éventail de préoccupations : sous-scolarisation des adultes, analphabétisme, intégration durable à l'emploi, insertion sociale et professionnelle, et animation communautaire.

Toutefois, le Conseil constate que, de façon générale, tant dans les commissions scolaires que dans les collèges et les universités, les actions visent davantage le développement économique et celui de la main-d'œuvre, donc le développement des entreprises ou l'essor d'un secteur d'activité économique dans une région donnée. Cependant, en matière d'éducation et de formation des adultes, les orientations ralliant les organisations doivent être centrées sur les besoins éducatifs des adultes eux-mêmes et tenir compte de leur projet personnel de formation et de leur choix professionnel. La demande doit par conséquent pouvoir s'élargir à toutes les dimensions du développement personnel et professionnel.

### POUR UNE VISION CONCERTÉE

Les établissements d'enseignement ne sont pas les seules organisations à exercer une influence sur l'expression de la demande de formation autant que sur celle de l'offre de services éducatifs. La conciliation des visions de l'éducation des adultes à des fins de développement local et régional s'impose dans la façon de gouverner. De même, un plus grand apport de l'éducation des adultes dispensée par le système d'éducation formel aux actions liées au développement

régional ne peut passer que par une plus grande concertation entre les établissements d'enseignement.

Selon le Conseil, c'est donc à un travail social visant à consolider la collaboration et le partenariat que sont conviées les organisations qui se consacrent au développement des régions du Québec. Les établissements d'enseignement d'une région doivent déterminer leurs responsabilités respectives dans l'offre de formation initiale et continue des adultes, et ce, dans une perspective de complémentarité des services sur leur territoire.

Une fois cette condition assurée, l'orientation suivante devrait guider l'action : travailler à consolider le partenariat avec les organisations du milieu, en allant au-delà de la simple transmission mutuelle d'information, afin de déterminer les défis à relever pour le développement de villes et de régions apprenantes, plaçant ainsi l'innovation et l'apprentissage au cœur de leurs stratégies de développement.

Le secteur de l'éducation des adultes doit non seulement promouvoir la formation à l'emploi et le développement des entreprises, mais veiller à intégrer à ses activités les éléments essentiels à l'exercice du rôle de citoyen et à une insertion sociale réussie de tous les membres de la communauté, en prenant en compte, de manière critique, les exigences changeantes de la société québécoise.

Une étude, intitulée *La participation de l'éducation aux travaux des CLD et des CRD portant sur le développement local et régional*, a été réalisée dans le cadre de cet avis.



De gauche à droite, M. Denis Ménard, président de la Commission de l'éducation des adultes, M. Serge Tessier, directeur général du Cégep de Saint-Jérôme, et M. Jean-Pierre Proulx, président du Conseil

Photo: André Bernier



## Remerciements

Le Conseil tient à remercier sincèrement ses membres qui ont assumé la présidence des commissions en 2003-2004 et dont le mandat se terminera en août prochain. Ceux-ci ont donné généreusement de leur temps à la préparation des avis et des rapports du Conseil. Ce sont :

M. Robert Céré, à la Commission de l'enseignement primaire et à la Commission de l'enseignement secondaire (ces deux commissions étant appelées à travailler conjointement à l'avis portant sur la profession enseignante, M. Céré a été nommé président de chacune d'elles) ;

M. Michel Toussaint, à la Commission de l'enseignement collégial ;

M<sup>me</sup> Édith Côté, à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ;

M. Denis Ménard, à la Commission de l'éducation des adultes ;

M. Pierre Harrison, au Comité du rapport annuel 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation. M. David D'Arrisso est le président du comité actuel.

## Rendre accessibles les travaux du Conseil : une préoccupation de tous les instants

Le Conseil supérieur de l'éducation a comme mission première d'émettre des avis au ministre de l'Éducation. Toutefois, la diffusion de ses publications fait également partie intégrante de sa mission, car elle permet d'enrichir la réflexion des acteurs du domaine de l'éducation.

En assurant une large distribution de la version imprimée de ses publications ainsi que leur diffusion électronique par l'intermédiaire de son site Internet, le Conseil rejoignait déjà entre 5 000 et 10 000 personnes pour chacun de ses avis ou rapports. Depuis l'automne dernier, ceux et celles qui le désirent peu-

vent s'inscrire sur une liste d'envoi électronique afin d'être informés de la parution de nouvelles publications.

En quelques mois, plus de mille personnes ont adhéré à cette formule, ce qui témoigne de son intérêt. Si vous désirez être inscrit sur notre liste de diffusion électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à l'adresse suivante :

panorama@cse.gouv.qc.ca.

**C'est aussi avec plaisir que nous recevons vos commentaires et suggestions.**

Vous pouvez consulter Panorama, en version électronique, en accédant au site Internet du Conseil supérieur de l'éducation ([www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca)) ou, en version papier, en faisant la demande

- par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : (418) 644-2530
- par courrier électronique : [panorama@cse.gouv.qc.ca](mailto:panorama@cse.gouv.qc.ca)
- par la poste :  
1175, avenue Lavigerie, bureau 180  
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2

### Directrice de l'administration et des communications

Josée Turcotte

### Responsable de la publication

Marie Mercier

### Révision linguistique

Isabelle Tremblay

### Soutien technique

Michelle Caron

### Conception et réalisation

bleu outremer communication/design

### Impression

Imprimerie le Renouveau

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 1996  
ISSN 1205-7223

Société canadienne des postes  
Envoi de publications canadiennes  
Convention n° 400 62502

La reproduction du contenu de ce bulletin est autorisée à condition de mentionner la source.

*English version is available on request*



## Travaux en cours

Outre le rapport annuel 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation, qui portera sur la formation en vue de la vie professionnelle à tous les ordres d'enseignement, voici les thèmes qui sont traités par les différentes commissions.

La **Commission de l'enseignement primaire** et la **Commission de l'enseignement secondaire** poursuivent leurs travaux sur la profession enseignante. En effet, au début de l'année 2003, le Conseil confiait à ces deux commissions le mandat d'élaborer conjointement un avis sur la profession enseignante, à la suite d'une demande du ministre de l'Éducation.

Dans le cadre de l'élaboration de cet avis, outre de nombreuses analyses documentaires, le Conseil a lancé, à l'automne 2003, un vaste appel de mémoires auprès d'organismes préoccupés par la profession enseignante. C'est ainsi que 30 groupes ont répondu à l'appel du Conseil et lui ont fait parvenir leur mémoire afin d'alimenter la réflexion des commissions. Des groupes de discussion avec des enseignantes et des enseignants ont aussi été organisés en novembre et en décembre 2003, afin d'ancrer la réflexion sur la profession enseignante dans la réalité de ceux qui exercent quotidiennement cette profession.

Dans son avis à paraître au cours de l'année 2004, le Conseil proposera un certain nombre d'orientations afin d'assurer le développement de la profession enseignante et de favoriser sa professionnalisation et sa valorisation.

Le thème des prochains travaux de la **Commission de l'enseignement collégial** sera choisi en avril, cette commission venant tout juste de publier, soit le 17 mars, un avis intitulé *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*. Cet avis a été déposé sur le site Internet du Conseil et sa version papier sera offerte et distribuée en avril.

À sa réunion de février 2004, le Conseil a mandaté la **Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires** pour qu'elle élabore un avis destiné au ministre de l'Éducation sur le thème de la globalisation des universités. Par cette décision, le Conseil veut contribuer à éclairer un aspect de la vie universitaire qu'il a peu traité jusqu'à maintenant. En outre, par ce choix, il reconnaît l'importance



du développement actuel que connaissent les universités québécoises dans le processus d'internationalisation de leurs activités en matière de recherche, d'enseignement et de services à la collectivité.

Les travaux entourant l'élaboration de cet avis en sont au début. Ils se dérouleront tout au long de l'année 2004-2005. La nature même du thème nécessitera d'abord une clarification de concepts-clés tels que la « globalisation » et l'« internationalisation » des activités universitaires. Par ailleurs, la Commission s'affaira :

- à situer le contexte historique et politique entourant le développement des activités internationales des universités québécoises ;
- à préciser les enjeux et les défis que devront relever les universités québécoises ;
- à cerner les orientations que prennent les activités internationales des universités ;
- à traiter la dimension éthique de ce phénomène ;
- à examiner les éléments de problématique soulevés.

En vue de contribuer à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Conseil a confié à la **Commission de l'éducation des adultes** un travail sur le thème suivant : les conditions nécessaires pour favoriser l'expression de la demande d'éducation et de formation de la part des adultes et l'ajustement en conséquence de l'offre de services au regard de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle.

L'expression des besoins de formation est considérée comme une visée générale de la politique d'éducation des adultes : « Bien gérer la demande de formation comporte deux dimensions : créer les conditions pour que les besoins de formation s'expriment dans toute leur diversité et, d'autre part, veiller à ce que l'offre de formation traduise les aspirations individuelles et collectives » (Québec, 2002, p. 5). Un avis du Conseil portant sur la formulation sociale de la demande de formation et son élargissement apporterait un éclairage sur un développement de l'éducation des adultes axé sur la demande, dans les établissements d'enseignement de même qu'en ce qui concerne l'éducation non formelle, et sur les bénéfices que peuvent en tirer les adultes et la société.

La Commission accordera une attention particulière à ce qu'en disent des adultes engagés ou non engagés dans un parcours de formation. Elle prendra soin de couvrir tout le champ de l'éducation des adultes, soit le réseau formel et le réseau non formel. La Commission de l'éducation des adultes tentera d'illustrer divers parcours qui conduisent, avec plus ou moins de difficulté, à la formation considérée comme *une action volontaire et responsable*.